

AVIS A LA BATELLERIE

ET AUX USAGERS DE LA SEVRE NIORTAISE

N° 2021-04 Du 24/02/2021

AVIS AUX USAGERS DE LA SEVRE NIORTAISE ET DE SES AFFLUENTS

Compte tenu de la décrue sur le domaine public fluvial, la navigation⁽¹⁾ est rétablie sur l'ensemble des voies navigables de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autises, ainsi que sur le canal de Marans à la mer (dit « canal maritime ») et le passage à l'écluse du Brault, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée; à l'exception du bief de Comporté qui reste fermé à la navigation jusqu'au 1^{er} mars 2021 inclus, en raison des travaux d'aménagement du port de Niort, ainsi que de la restauration de l'écluse de Comporté.

(1) Il est rappelé que la pratique de loisir des activités nautiques, de plaisance et de plongée est autorisée dans les conditions suivantes :

- déplacements autorisés hors du domicile entre 6 h et 18 h, à l'exception de ceux prévus pour les motifs soumis à une attestation de déplacement dérogatoire ;
- pratique des activités par des sportifs professionnels et de haut niveau ;
- activités physiques et sportives pour des groupes scolaires, périscolaires et formation universitaire ;
- activités physiques et sportives encadrées à destination exclusive des personnes mineures ;
- activités physiques et sportives des personnes majeures, exception des sports collectifs et de combat ;
- activités pour des motifs de sécurité maritime ;
- navigation de plaisance pour motif personnel impérieux.

NB: Il est également rappelé ce qui suit :

- ne pas débarquer ou s'amarrer dans le sas d'une écluse ;
- le port du masque est obligatoire.

